

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23
Télécopie : 03-80-51-81-72
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU 15 FEVRIER 2016 – 18 H 30 – IZEURE</p>

Date de la convocation : 25 janvier 2016

Le quinze février 2016 à dix-huit heures trente, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en mairie d'Izeure sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean François.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 13 puis 14

Exprimés : 16

Présents : MM. ALLEXANT Christophe, BERTHIOT Paul Marie, BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, GELIN Yves, LEVEQUE Didier, PAILLET Gérard, PENNING Denis, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme, REMY Claude.

Excusés : MM. JACQUET Patrick (procuration à M. TOUCHARD), PACOT Franck (procuration à M. PENNING), POULLOT Hubert (pour le début de réunion – procuration à M. COLLARDOT).

Assiste : M. MORELLE Guy, représentant de la CLE de la Vouge

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 8 décembre 2015
- Objectifs du SBV pour l'année 2016
- Débat d'Orientation Budgétaire 2016
 - Projet d'appel de cotisations
 - Projet de Budget Primitif
- Travaux en rivières
 - Tranche 2015 du PPRE
 - Avancée de la rédaction du PPRE 2016 – 2020
 - Retour sur les rencontres de terrain
 - Protocole d'intervention en rivières – Validation du document final
- Campagne ragondins 2015 - Délibération campagne 2016
- Location espace Léopold - Délibération
- Affaires diverses
 - Etude sur la continuité écologique de la Cent Fonts sur le Moulin aux Moines
 - Bilan du contrat de bassin Vouge – Avancée de la démarche
 - Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey – Avancée des démarches
 - Contentieux sur le Moulin Salbreux – Synthèse de l'enquête publique
 - Appel à projet de l'Agence de l'Eau RM&C – Discussion sur le cahier des charges
 - Etude Morphologique – Retour sur la décision du CoPil du 14 décembre 2015
 - Pluviométrie et hydrologie de l'année 2015 et du début de 2016

Le Président remercie la commune d'Izeure pour son accueil.

I - Approbation du CR du 8 décembre 2015

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II – Objectifs et Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Le Président explique que les principaux objectifs pour le SBV en 2016, sont les suivants :

- Le PPRE,
- La continuité écologique (APD Moulin Bresson),
- L'étude géomorphologique (3 APD),
- La rédaction du bilan du contrat de bassin,
- L'adoption d'un 2^{ème} contrat de bassin,
- La signature du contrat de la nappe de Dijon Sud (mai 2016),
- L'étude Cent Fonts / Moulin Bruet,
- Le lancement (?) de l'étude sur la ZH de la Noire Potte,
- Les discussions autour de la mise en œuvre de la GEMAPI.

Il rappelle qu'une feuille, détaillant l'ensemble des actions à mettre en œuvre cette année, a été transmise avec la convocation.

A. Projet d'appel de cotisations 2016

Le Président transmet la parole à M. BOILLIN Nicolas. Celui-ci précise qu'après validation par le Président, le projet d'appel à cotisation serait identique à 2015 (soit 124 818 €), sachant d'une part que l'Indice des Prix à la Consommation a été très faible en 2015 (0.2%) et d'autre part que la mise en œuvre de la GEMAPI en 2018 induira nécessairement une modification de la gouvernance sur le bassin de la Vouge (refonte des statuts, création d'un EPAGE, ... ?).

Après un large débat, le bureau valide le projet d'appel de cotisation 2016 et décide de le présenter au prochain Conseil Syndical.

B. Projet de Budget Primitif 2016

M. BOILLIN Nicolas explique que le projet envoyé avec la convocation a été légèrement modifié depuis. Madame la Trésorière de Gevrey Chambertin l'a validé. Il en résulte les propositions suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 317 000 €
- Recettes de fonctionnement : 400 000 € (avec l'excédent de fonctionnement antérieur)
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 193 000 €

Après plusieurs questions, notamment sur le déficit de fonctionnement important de 2015 qui s'explique pour une grande partie par le décalage de cofinancement sur les postes (les aides 2014 et 2015 seront soldées en 2016), le bureau valide le projet de BP 2016 et le proposera au vote du projet comité syndical.

III – Travaux en rivières

A. Tranche 2015 du PPRE

Le Président donne la parole à M. PAPILLON. Il explique que les travaux ont été menés sur l'Oucherotte, la Viranne, la Très Vieille Vouge, la Vouge, la Soitourotte et le Mornay. L'entreprise est actuellement sur la Vouge près de Saint-Bernard. Le broyage sur la parcelle communale d'Esbarres le long de la Très Vieille Vouge reste à faire. Le Président explique que pour ce dernier cas, à sa demande l'entreprise CHENOT a stoppé les travaux, suite à des menaces. Depuis la situation a été clarifiée entre le Propriétaire (la commune d'Esbarres), le locataire « menaçant » et le SBV.

Par ailleurs, des travaux « urgents » ont été engagés sur la Bièvre, suite à un coup de vent subi en novembre.

B. Avancée de la rédaction du PPRE 2016 – 2020

M. PAPILLON précise avoir bien avancé sur la rédaction du prochain PPRE (2016-2020). Comme pour les précédents PPRE, celui-ci prévoit les travaux à réaliser pour les cinq prochaines années. Ils consistent toujours à entretenir la végétation, à prévoir des aménagements (épis, abreuvoirs...).

Une version minute sera prochainement envoyée à la DDT. Cette fois, il n'y aura pas d'enquête publique (contrairement aux deux procédures précédentes). M. PAPILLON précise que le dossier sera transmis au prochain conseil syndical, afin de prendre la délibération qui permettra de le déposer officiellement auprès des services de l'Etat. Il dit être à la disposition des élus souhaitant échanger sur le projet.

C. Retour sur les rencontres de terrain

A la demande de M COLLARDOT, plusieurs rencontres ont été (ou seront) organisées dans chaque sous bassin de la Vouge, avec les acteurs du territoire. A ce jour, des rendez-vous ont eu lieu sur les bassins de la Cent Fonts et de la Bièvre. Il est prévu mercredi 17 février, une rencontre avec des agriculteurs du bassin de la Varaude. M. PAPILLON explique que le but de ces rencontres est de faire comprendre à nos interlocuteurs les engagements et les modalités d'interventions du syndicat, en matière de gestion des cours d'eau.

D. Protocole d'intervention en rivières – Validation du document final

Le Président rappelle que le bureau a validé le fait de diffuser un document permettant aux élus, habitants, ... du bassin, de comprendre quels sont les droits et devoirs en matière d'interventions des rivières. Suite aux amendements reçus depuis décembre 2015, le projet définitif a été envoyé au bureau.

Le Président propose de le valider (sur le fond), la forme sera quant à elle reprise. Le document sera diffusé au plus tard, lors du prochain CS de mars 2016.

Les membres du bureau trouvent que le document est de qualité et le valident. Ils demandent toutefois son amélioration sur la forme.

IV - Campagne ragondins 2015 – Délibération

La collecte de queue s'est déroulée le jeudi 28 janvier 2016, en mairie d'Izeure. 17 piégeurs sont venus avec leurs prises, pour un total de 964 ragondins indemnisés. Cela représente un ratio de 57 ragondins par piégeur. En tout 968, ragondins ont été piégés sur le territoire du SBV. M. PAPILLON présente des graphes reprenant l'évolution du nombre de prises et l'indemnisation depuis 2005. Le bureau constate une augmentation de plus de 200 % depuis la dernière hausse de l'indemnisation. Ainsi pour 2016, le coût va s'élever à près de 10 000 € avec aucune aide sur l'action. La question budgétaire se pose pour les années à venir.

Le Président demande au bureau de se positionner sur 2016 et sur les prochaines années. Après un large débat, le bureau reconduit la délibération de 2015, en 2016. Il souhaite la mise en place d'une réflexion sur une éventuelle modification de la rémunération des piégeurs (plafonnement, baisse du dédommagement, rencontre avec les piégeurs par secteurs,...). Il charge M. PAPILLON de travailler sur le sujet.

Délibération

Le Président informe le bureau que dans le cadre de la gestion des cours d'eau du bassin de la Vouge, le traitement des ragondins est indispensable pour des raisons sanitaires et environnementales. Cette lutte doit être efficace afin de limiter la prolifération de l'espèce sur le réseau hydrographique superficiel.

Dans ce cadre, le Président propose de signer une convention de gestion des ragondins avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bourgogne (FREDON Bourgogne). Il rappelle que cette lutte ne peut être confiée qu'à celle-ci au regard de la loi (référence à l'arrêté 6 avril 2007).

Le coût de la convention pour 2016 se décomposerait comme suit :

- Partie fixe : 3 700 € TTC au maximum correspondant à l'animation, la coordination et la gestion des versements auprès des piégeurs,
- Partie variable : indemnisation du ragondin traité 5 € pour les 10 premières prises, puis 11 € à partir de la 11ème prise.

Après débat et échange, le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la proposition du Président,
- FIXE le montant, pour 2016, de la convention à :
 - o Partie fixe : 3 700 € TTC au maximum
 - o Partie variable : 5 € pour les 10 premières prises puis 11 € à partir de la 11ème prise
- INSCRIT la dépense à l'article 617 du budget
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la convention à passer avec la FREDON Bourgogne.

V - Location espace Léopold

M. BOILLIN Nicolas rappelle les teneurs des discussions du dernier bureau. Il explique avoir rencontré, le 16 décembre 2015, M. DUPAQUIER afin d'échanger sur la location d'une salle de 30m² au 2^{ème} étage de l'espace

Leopold, d'un garage et d'une place de parking. Celui-ci a confirmé que le loyer mensuel demandé se monterait à 450 € TTC.

Après discussion, M. DUPAQUIER propose de mettre en place un sous compteur pour l'électricité et une connexion Wi-Fi gratuite. Dès lors, où le coût électrique et en eau ne dépasserait pas une somme trop importante (≈ 400€), il consentirait à ne pas demander un remboursement au SBV.

Le Président pense que cette solution est la meilleure dès lors, où il ne semble pas y avoir d'opportunité par ailleurs, surtout pour trouver un garage aux alentours de Gevrey Chambertin. Il dit avoir précisé à M. DUPAQUIER que, dans le cadre de la réforme GEMAPI, le SBV pourrait être amené à déménager dans les deux à trois prochaines années et donc à dénoncer le bail, initialement prévu pour 9 ans. Celui-ci a bien compris cette problématique et a accepté de prendre le « risque » d'un départ anticipé.

Délibération

Le Président informe le bureau que dans le cadre de la restructuration des anciens locaux de la communauté de communes de Gevrey Chambertin, situés 25 avenue de la Gare, M. DUPAQUIER, propose au SBV de conclure un bail professionnel sur la location d'une salle de réunion de 30 m², d'un garage de 13 m² et d'une place de parking devant celui-ci.

Le loyer mensuel se monterait à 450 € TTC et serait révisable selon les variations de l'Indice du Coût de la Construction (ICC) publié par l'INSEE (à savoir pour le 3^{ème} trimestre 2015 1608).

Le Président explique avoir sollicité le bailleur, dans la limite maximale annuelle de 400 €, afin que les charges (électricité, eau,...) ne soit pas facturées au SBV.

Après débat et échange, le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la proposition du Président,
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment le bail professionnel à passer avec M. DUPAQUIER, pour une durée de neuf années entières et consécutives concernant les locaux situés 25 avenue de la Gare à Gevrey Chambertin,
- FIXE le montant mensuel de la location (pour 2016) à 450 € TTC,
- PRECISE que l'indice de base pour l'indexation du loyer sera l'Indice du Coût de la Construction publié par l'INSEE du 3^{ème} trimestre 2015, à savoir 1608.
- INSCRIT la dépense à l'article 614 du budget.

VI - Affaires diverses

Arrivée de M. POULLOT

A. Etude sur la continuité écologique de la Cent Fonts sur le Moulin aux Moines (Saulon la Chapelle)

M. LANIER rappelle le contexte de l'étude. Celle-ci a débuté officiellement par la réunion du Comité de Pilotage du 21 janvier 2016. L'après-midi même, le bureau d'études (BURGEAP) s'est déplacé sur place, afin de réaliser les premières mesures au droit de l'ouvrage (cotes des ouvrages, mesure des hauteurs d'eau, des débits, ...). Le délai de réalisation de l'étude est estimé à 2,5 mois et devrait donc s'achever début avril. Un deuxième CoPil élargi (propriétaires, ONEMA, DDT21, FDPPMA21) sera réuni à cette occasion.

Le Président rappelle que le SBV a décidé de prendre à sa charge la totalité de l'étude, mais il sera nécessaire, en temps voulu, de décider de la prise en charge totale ou partielle des travaux à venir.

Les membres du bureau s'interrogent sur la faisabilité de stocker de l'eau au droit de la propriété. M. LANIER précise que ce point a déjà été inclus dans l'étude sur la Cent Fonts, portée en 2008 par le SBV. Cette hypothèse est tout à fait envisageable, dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI en 2018, mais nécessitera de vérifier (calibrer) le débit de fuite sous la D31 et la « solidité » de cette route, qui deviendrait de fait une digue.

B. Bilan du contrat de bassin Vouge – Avancée de la démarche

M. LANIER précise que la mise en œuvre du Contrat de Bassin Vouge s'est achevée le 17 juillet 2014 et redit que le bilan du document fait partie intégrante de la démarche.

Celui-ci comprend 5 phases distinctes :

- Etats des lieux initial et final,
- Bilan technico-financier,
- Etude du fonctionnement de la procédure,
- Evaluation du contrat,
- Conclusions, recommandations, et prospective.

Les deux premières ont été réalisées en interne et validées dernièrement par l'agence de l'eau RM&C. Elles constituent, pour partie, la base de travail pour la rédaction des trois suivantes.

Suite à un courrier du SBV, l'Agence de l'Eau a validé le principe de réaliser ce volet « *en interne par l'embauche d'un agent contractuel jusqu' alors extérieur à votre structure* » ; alors que cette étape est « traditionnellement » confiée à un bureau d'étude. Conformément à la délibération du 7 octobre 2014, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission étude-bilan du contrat (pour une durée de 4 mois) a été engagé du 11 décembre 2015 au 18 janvier 2016. La mission consistera bien à produire les 3 dernières phases du bilan du contrat.

Sur les quinze candidatures reçues, seule une candidate semblait répondre au profil attendu. Mlle Mathilde VAILLANT (26 ans, originaire d'Aloxe-Corton) a donc été auditionnée le 8 février dernier. L'entretien s'est déroulé en deux temps :

- Rédaction d'une synthèse à partir du guide méthodologique « *étude bilan, évaluation et prospective des contrats de rivière* » (45 min),
- Entretien proprement dit (30 min).

Le bilan de l'entretien est le suivant :

- Candidate ponctuelle,
- « Présentation soignée »,
- Plutôt à l'aise dans l'échange,
- Motivée,
- Seul un doute subsistait quant à ses capacités de synthèse ; celui-ci a été levé suite à des contacts téléphoniques pris auprès des structures dans lesquelles elle est intervenue (Conseil Régional de Franche Comté et la DDT 71) précédemment.

Suite à un débat au sein du bureau, il est décidé de proposer à Mlle VAILLANT l'emploi de chargé de mission sur le bilan du contrat de bassin Vouge.

C. Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey – Avancée des démarches

i. Aiserey

Le 11 janvier 2016, le Président, M. GELIN et l'équipe du SBV ont rencontré MM. VOYE et JANIN (respectivement 1^{er} et 2^{ème} adjoint d'Aiserey) afin de faire le point sur les suites à donner sur le projet. A cette occasion, un double des clefs a été remis par la commune au Président du SBV.

Lors de cette rencontre, il a été précisé aux représentants communaux qu'un dossier Loi sur l'Eau devra nécessairement être déposé et approuvé par l'administration, avant d'engager les travaux. Afin d'éviter toute ambiguïté sur la nature du dossier à rédiger, le SBV a présenté l'exemplaire rédigé dans le cadre de la régularisation des travaux sur le Moulin Salbreux.

Le Président a précisé à ses interlocuteurs, les deux points suivants :

- Dans le cas d'un simple curage, aucun financement ne pourra être obtenu et le SBV n'est pas compétent pour ce type d'intervention,
- Dans le cadre d'un projet plus ambitieux (restauration morphologique, continuité écologique,..), le SBV (maitre d'ouvrage ?) pourra accompagner la commune.

M. BOILLIN Nicolas précise qu'en l'état actuel du site, il est impossible de répondre concomitamment aux objectifs suivants :

- Plan d'eau à usage halieutique « fermé »,
- Conservation du plan d'eau pour son « esthétisme »,
- Gestion et anticipation des inondations de l'Oucherotte.

Pour répondre à ces trois objectifs, il faudra nécessairement restructurer le site (déconnexion du plan d'eau avec la rivière). M. PAILLON précise que des esquisses ont été présentées et transmises aux élus d'Aiserey. A la suite, les représentants de la commune se sont engagés à tenir informé le SBV des suites à donner. Enfin, il est à noter que dans l'hypothèse d'un projet ambitieux (restauration morphologique de l'Oucherotte), l'agence de l'eau RM&C est prête à accompagner le SBV.

M. PAILLON explique que ce jour même, des jaugeages ont été réalisés en amont et en aval du site, afin de vérifier l'exactitude des hypothèses émises lors de l'implantation de la nouvelle vanne. Les résultats seront présentés prochainement. Enfin, il dit que les employés de la commune lui ont précisé que la manipulation de l'ouvrage était « peu aisée ».

ii. Longecourt en Plaine

Le Président, M. GELIN et Nicolas BOILLIN ont rencontré M. DE SAINT SEINE, le 8 février 2016. Suite à cette rencontre, une convention bipartite, à signer entre le SBV et M. DE SAINT SEINE, sera proposée et devrait fixer la durée d'ouverture de la vanne du château à six mois. Le Président précise que M. DE SAINT SEINE n'est pas opposé au projet de restauration de la morphologie sur l'Oucherotte en face de sa propriété.

D. Contentieux sur le Moulin Salbreux – Synthèse de l'enquête publique

M. BOILLIN Nicolas explique que dans le cadre de la régularisation des travaux réalisés sur le moulin Salbreux en 2011, l'enquête publique s'est déroulée entre le 4 janvier et le 4 février 2016.

Deux notes ont été produites sur le dossier :

- De M. le Maire de Vougeot,
- De Mme BOISSET.

M. le Maire de Vougeot se félicite de la réalisation des travaux et explique que l'ouverture permanente des vannes a permis à la commune de ne pas subir d'inondation, ni en mai 2013, ni en novembre 2014.

Mme BOISSET ne comprend pas que le dossier de régularisation n'ait pas pris en compte l'impact sur le bâti. Il est à noter que le Code de l'Environnement (article R212-34), ne prévoit pas d'estimer cet impact dans le dossier ad hoc. Aussi le SBV n'a pas, sur le conseil de la DDT de Côte d'Or, appréhendé ce point.

Suite au mois d'enquête, le commissaire a remis son rapport au Président, le 10 février 2016. M. BOILLIN Nicolas dit que le SBV doit donner une réponse dans les quinze jours.

L'ensemble des pièces évoquées ci avant est projeté au bureau.

E. Appel à projet de l'Agence de l'Eau RM&C – Discussion sur le cahier des charges

M. BOILLIN Nicolas rappelle que dans le cadre du changement climatique et de la mise en œuvre de la GEMAPI, un appel à projet à destination des syndicats de bassin versant et des EPCI à FP est ouvert depuis le 1^{er} octobre 2015 (études ou travaux). Les dossiers sont à déposer avant le 31 mars 2016, pour une réponse au plus tard en octobre 2016. Il rappelle que les financements, pour les projets retenus, pourront se monter à 80%.

Suite à l'accord de principe du dernier bureau, la rédaction du projet de cahier des charges a avancé. L'objectif de l'étude serait de rédiger :

- Soit un APD de restauration morphologique (dans son linéaire actuel) de la Noire Potte afin de restaurer sa connectivité avec la ZH (scénario le moins ambitieux),
- Soit un APD visant à remettre les cours d'eau (Noire Potte, Fausse Rivière) dans des profils plus naturels (réméandrage) que leurs tracés actuels (scénario le plus ambitieux),

... et en fonction du scénario retenu, connaître avec précision, selon plusieurs occurrences de crues :

- Les limites surfaciques d'inondation,
- Les volumes d'eau qui seront stockés, à comparer avec ceux stockés en situation initiale,
- Une estimation des bénéfices (baisse du niveau d'eau) en aval du site.

Le bureau d'études devra également comparer les coûts d'une emprise foncière directe par le SBV avec ceux de compensations financières aux propriétaires impactés par le projet.

M. BOILLIN Nicolas précise avoir transmis le projet de cahier des charges au chargé d'affaires de l'agence de l'eau RM&C et propose de le transmettre au bureau, dès demain, afin d'avoir un retour / une validation de ses membres. Il conclut en rappelant la nécessité de délibérer sur le sujet lors du prochain conseil syndical, afin de respecter les délais imposés par l'agence de l'eau RM&C.

F. Etude Morphologique – Retour sur la décision du CoPil du 14 décembre 2015

M. BOILLIN Nicolas précise que lors du prochain comité syndical, le BE Artélia, présentera en début de séance l'avancée de la démarche. Une plaquette de communication sera distribuée à cette occasion.

Il explique que suite au rendu de phases 1 et 2, le CoPil a décidé de lancer la phase 3 (rédaction d'APD). Suite à une réunion restreinte qui s'est tenue le 9 février, trois secteurs ont été identifiés :

- La Varaude en limite communale de Noiron sous Gevrey et Saulon la Chapelle, entre le Pont Aqueduc des Arvaux et la forêt domaniale (projet sur 1500 ml avec intervention sur les deux rives),
- La Varaude en aval de Tarsul (projet sur 800 ml en rive gauche uniquement),
- La Vouge en limite territoriale entre Aubigny en Plaine et Brazey en Plaine,
 - o En amont et en aval immédiat du pont de la D34 afin de remettre la rivière dans un chenal central (projet sur 120 ml),
 - o En aval (sur 500 ml sur une ou deux rives – en attente de l'analyse de l'existant)

Pour le dernier point, le SBV s'interroge sur la « gestion » du chemin en rive gauche de la rivière. Un contact sera pris avec la commune de Brazey en Plaine pour élucider cette question. Il est également prévu de rencontrer les propriétaires des parcelles concernées par la 3^{ème} phase. Le Président se félicite du partenariat, sur cette démarche, avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

G. Pluviométrie et hydrologie de l'année 2015 et du début de 2016

M. BOILLIN Nicolas présente les données sur la station de Dijon Longvic en 2015

En moyenne (1970 – 2014), il tombe 747.4 mm annuellement. En 2015, il n'a plu que 570.7 mm, soit un déficit de près de 25 %. Depuis le début de l'année 2016, les précipitations sont excédentaires (+25%) néanmoins la recharge des nappes est pour le moment très [trop] faible. Il illustre son propos par plusieurs graphes, notamment la recharge sur la nappe de Dijon Sud qui n'a débuté que début janvier quand celle-ci commence habituellement en octobre – novembre

H. Autres Informations

- Les premières conclusions, du bureau d'études Optima RH sur les risques professionnels, sont parvenues au SBV. Il ressort le problème de travail isolé, par le technicien de rivières. Le Président, MM. LEVEQUE et BOILLIN Nicolas vont travailler sur le sujet,
- M. MORELLE explique que la société de pêche de l'arc en ciel de Nuits Saint Georges a changé de Président début février ; il explique que l'association est particulièrement satisfaite des travaux (épis) réalisés sur la Vouge,
- Le bureau acte la réunion du prochain comité syndical au 17 mars 2016 à Bessey les Cîteaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h55. Il remercie les membres du bureau de leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.